ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

SCP Environnement

CONSTRUCTION D'UNE HALLE CONCHYLICOLE
PORT DE LA GOULEE - VALEYRAC (33)

EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

SEPT 2025

MEDOC ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE
9, RUE DU MARECHAL D'ORNANO
SOULAC SUR MER – 33780

SCP Environnement - SAS au capital de 5 000 €
Adresse postale : 11, rue de la Garenne – 33 121 Carcans
Siège social : 12, rue du Général Jacques Simon – 40 270 Grenade / Adour
SIRET : 792 516 882 00018 – www.scp-environnement.fr / scp.environnement@gmail.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000

NATURA 2000

Construction d'une halle conchylicole
Port de la Goulée - VALEYRAC (33)

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale) : **Communauté de Communes Médoc Atlantique**
Représenté par **M. Frédéric RONZIER**

Commune et département : **Soulac sur mer - Gironde**
Adresse : 9, rue du Maréchal d'Ornano
Téléphone : **05 56 73 29 26** Fax :

Email : sg@ccmedocatlantique.fr / f.ronzier@ccmedocatlantique.fr

Nom du projet : **Construction d'une halle conchylicole – Port de la Goulée – Commune de Valeyrac**

1 DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Contexte et nature du projet

Le terrain se situe sur le port de Goulée, au sein de la commune de Valeyrac, le long de la Route du Port de Goulée (RD 2). Ce port est en forme de presqu'île, entouré de deux canaux : le Chenal de Guy et le Petit Chenal de Guy. Le terrain est composé deux grandes voies imperméabilisées en enrobé, qui desservent sur sa pointe de petites cabanes ostréicoles traditionnelles. De part et d'autre des berges, de nombreux pontons et emplacement de bateaux sont présents.
Le projet consiste en la construction d'une halle conchylicole de 200 m² et de l'aménagement de ses abords proches. Ce programme répond à une activité liée à la voie d'eau et traditionnellement implantée sur ce site.
L'objectif de l'aménagement est de restreindre les surfaces imperméabilisées. La voie de desserte au nord de la pointe sera diminuée en largeur, afin de mettre en place un chemin d'accès piétons en lien avec le projet. La halle s'implantera sur une partie déjà imperméabilisée du site.

1.2 Localisation et cartographie

Le projet est situé :
Commune : VALEYRAC - Département : GIRONDE -33 - Lieu-dit : Port de la Goulée

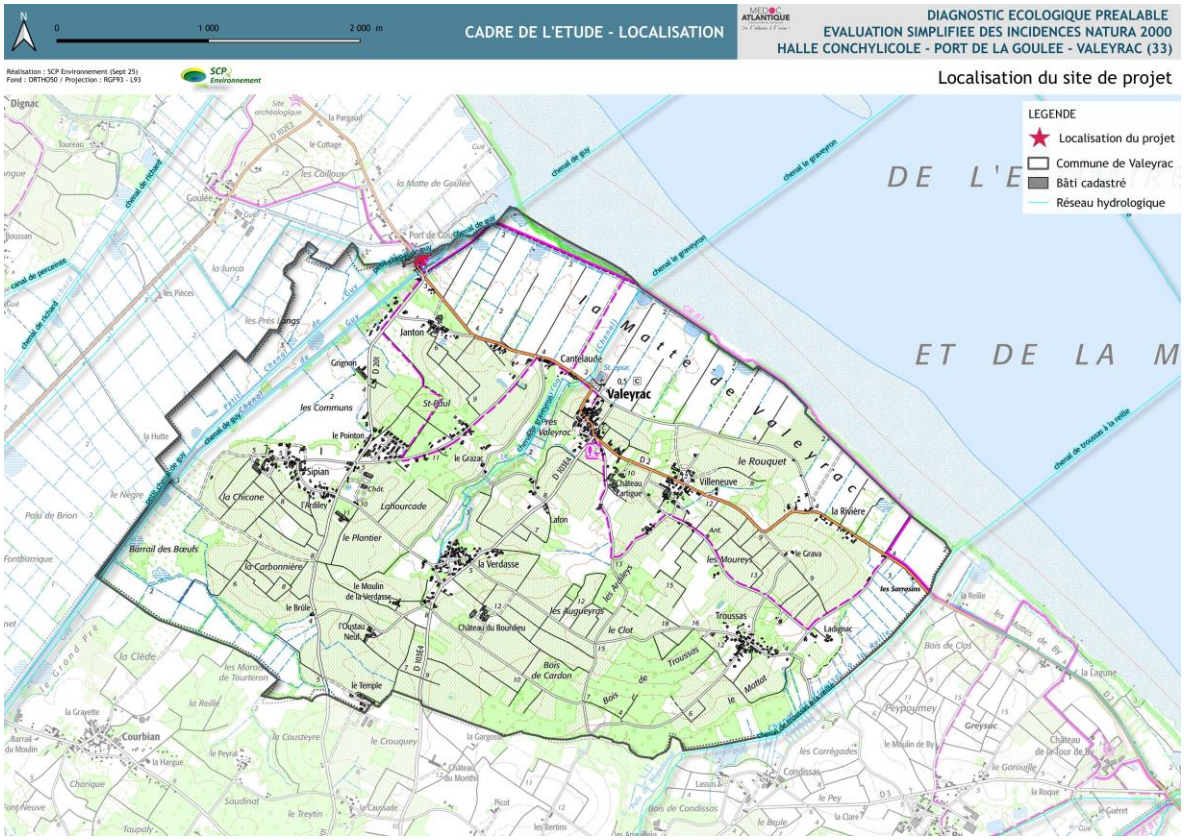

Parcelles cadastrales :
000A740 (5 484 m²), pour un projet de 200 m² d'emprise

☒ En site Natura 2000
☐ Hors site(s) Natura 2000

A quelle distance ?
A 0m du site n° de site(s) : FR7210065 « Marais du Nord Médoc » / FR7200680 « Marais du

Bas Médoc »

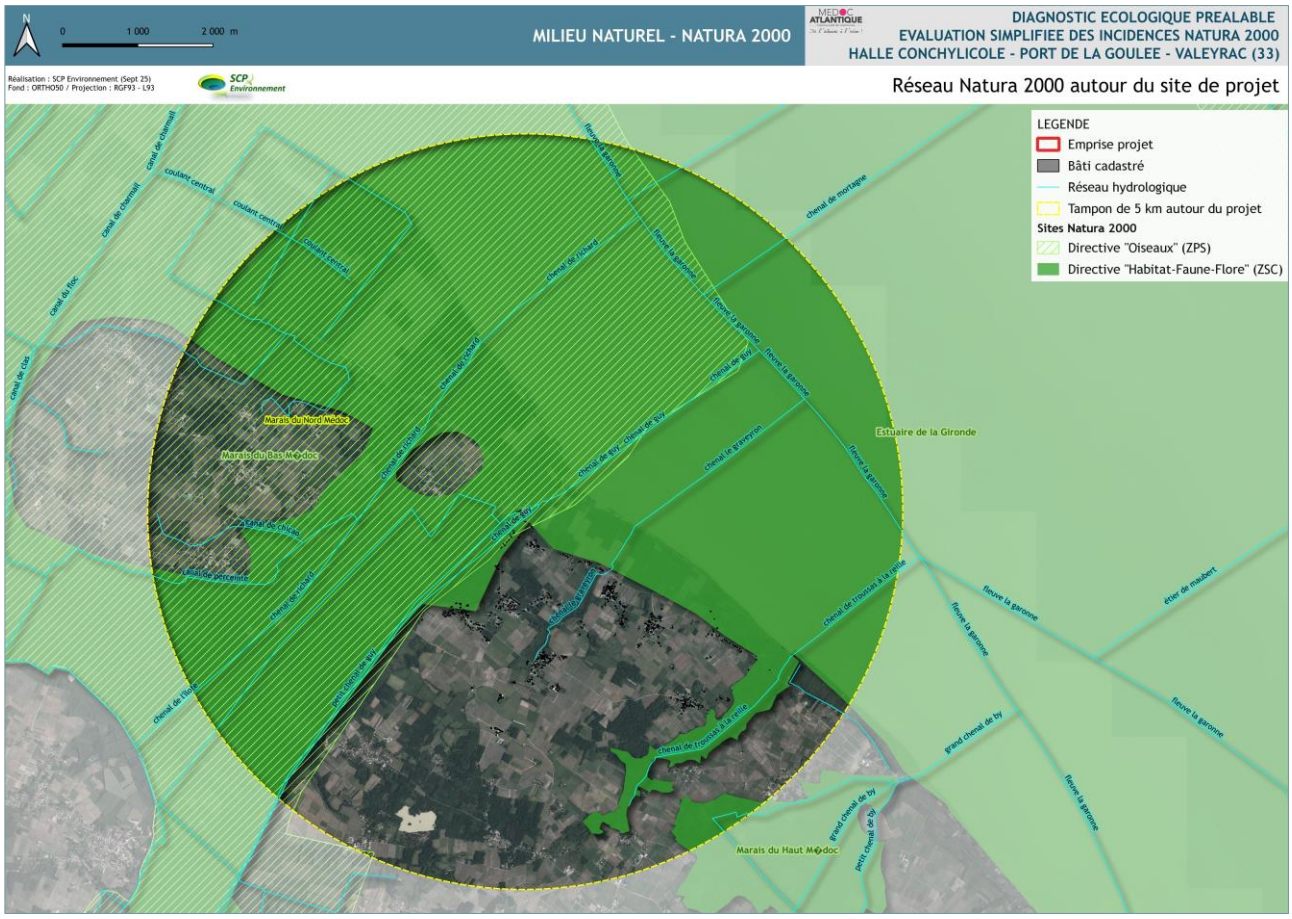

1.3 **Etendue du projet**

Emprises au sol temporaire de l'implantation (si connue) : 200 (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐< 100 m²
☐ 100 à 1 000 m²
☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

Longueur (si linéaire impacté) :

Aménagement(s) connexe(s)

Préciser si le projet génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

L'intervention nécessite l'installation d'une zone de chantier temporaire avec stockage du matériel et des engins. Elle sera située sur les parties déjà imperméabilisées à proximité immédiate du projet. Par précaution, les sols pourront être protégés et les matériaux surélevés et couverts (en particulier les éventuels matériaux volatils) afin de prévenir tout risque de ruissellement vers les milieux en eau. Les zones de parkings seront utilisés à cette même fin pour les équipes de chantier et le stockage des engins.

Pour les interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

La phase de travaux nécessitera l'accueil des équipes de chantier, ainsi que l'aménagement de la base de vie du chantier le temps de l'intervention. L'ensemble des équipements sera replié en fin de travaux et les lieux investis pendant la période de chantier seront remis en état.

1.4 **Durée prévisible et période envisagée de l'intervention**

Projet : ☒ Diurne ☐ Nocturne

Durée précise si connue :
Ou durée approximative en cochant la case correspondante :
☒< 1 mois ☐1 an à 5 ans
☐1 mois à 1 an ☐ > 5 ans

Période précise si connue : entre septembre et février (de tel mois à tel mois)
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps ☐ Automne
☐ Eté ☐ Hiver

Fréquence :
☐ Annuelle ☐ Mensuelle ☒ autre (préciser) : Opération unique

1.5 **Entretien / fonctionnement / rejet**

Les accès existants au terrain seront conservés. Le projet s'implante en limite de la voie de desserte, aucun nouveau cheminement ou accès ne sont créées sur des surfaces naturelles. Des plantations en massifs et alignement arboré seront réalisés avec des essences locales et adaptées au site. Les abords arrière de la halle seront désimperméabilisés et permettront la mise en place d'une noue paysagère pour réaliser l'infiltration des eaux pluviales.

1.6 **Budget**

Coût global du projet ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 € ☒ de 20 000 € à 100 000 €
☐ de 5 000 à 20 000 € ☐ > à 100 000 €

2 DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE (CONCERNEE PAR LE PROJET)

☐ Rejets dans le milieu aquatique
☐ Pistes de chantier, circulation
☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
☒ Poussières, vibrations
☒ Pollutions possibles
☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
☒ Bruits
☐ Autres incidences :

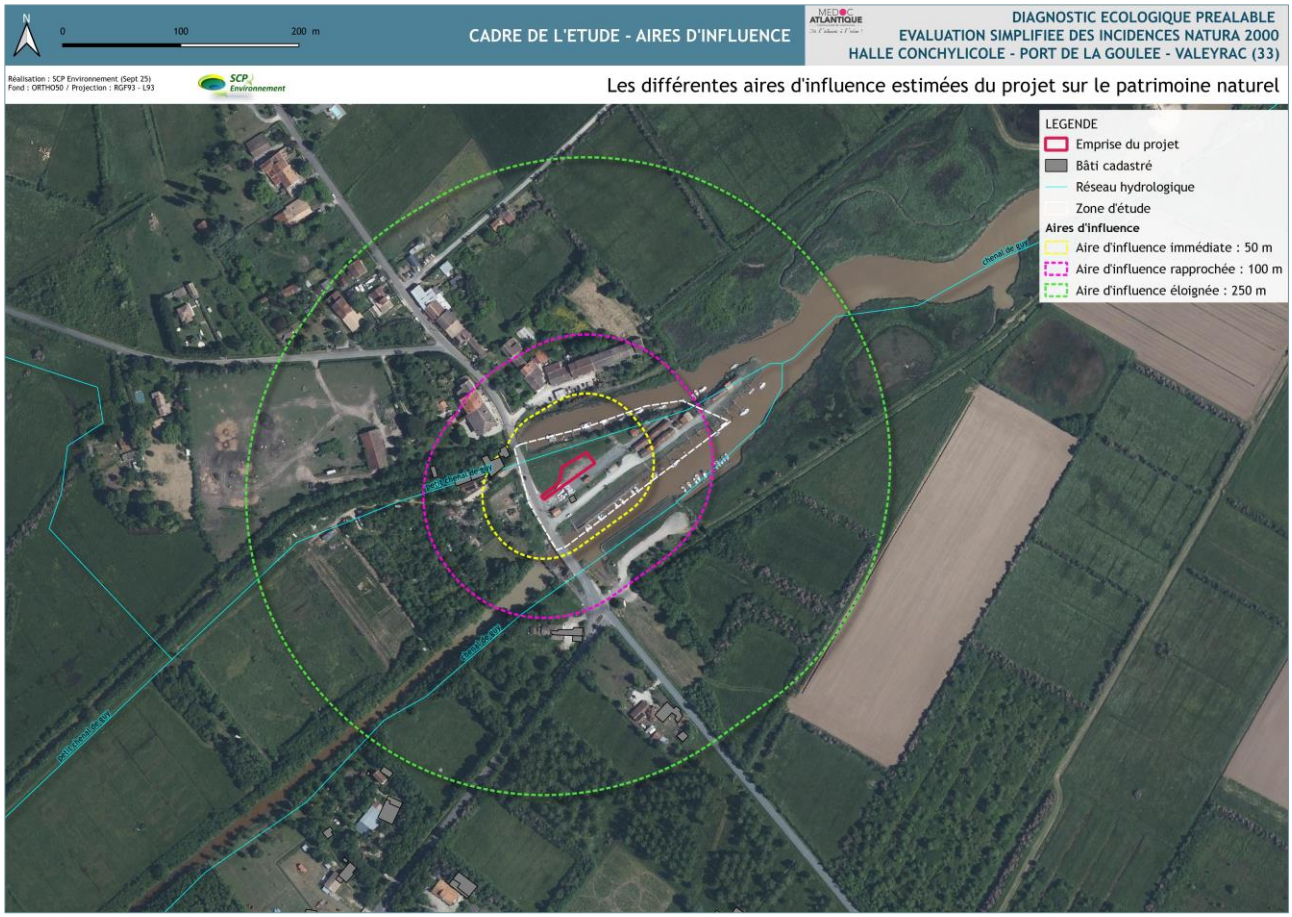

- La ZI immédiate est susceptible d'abriter des risques listés plus haut de manière potentiellement notable à modérée au cours de la phase chantier (en l'absence de mesures « ERC ») ;
- La ZI rapprochée est susceptible d'abriter des risques listés plus haut de manière potentiellement modérée à faible au cours de la phase chantier (en l'absence de mesures « ERC ») ;
- La ZI éloignée est susceptible d'abriter des risques listés plus haut de manière potentiellement faible à nulle au cours de la phase chantier (en l'absence de mesures « ERC »).

3 ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

3.1 Protections

Le projet est situé en :

☐ Réserve Naturelle Nationale
☐ Réserve Naturelle Régionale
☐ Parc National
☐ Arrêté de protection de biotope
☐ Site classé
☐ Site inscrit
☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
☐ Parc Naturel Régional

☐ ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
☐ Réserve de biosphère
☐ Site RAMSAR

3.2 **Usages**

☒ Aucun
☐ Pâturage / fauche
☐ Chasse
☐ Pêche
☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre…)
☐ Agriculture
☐ Sylviculture
☐ Décharge sauvage
☐ Perturbations diverses (inondation, incendie…)
☐ Cabanisation
☐ Construite, non naturelle
☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : zone de stationnement ponctuel ou d'emplacement pour des animations culturelles temporaires (animations estivales)

3.3 **Milieux naturels et espèces**

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse	x	Zone imperméabilisée en délaissé de voie Zone rudérale rase par fauche
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre : ……		
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre : ……		
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre : ……		
Zones humides	fossé		
	cours d'eau		
	étang		
	tourbière		
	gravière		
	prairie humide		
	autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs		
	Grottes		

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
	Herbiers		
	Plages et bancs de sables		
	Lagunes		
	autre : ……		
Autre type de milieu			

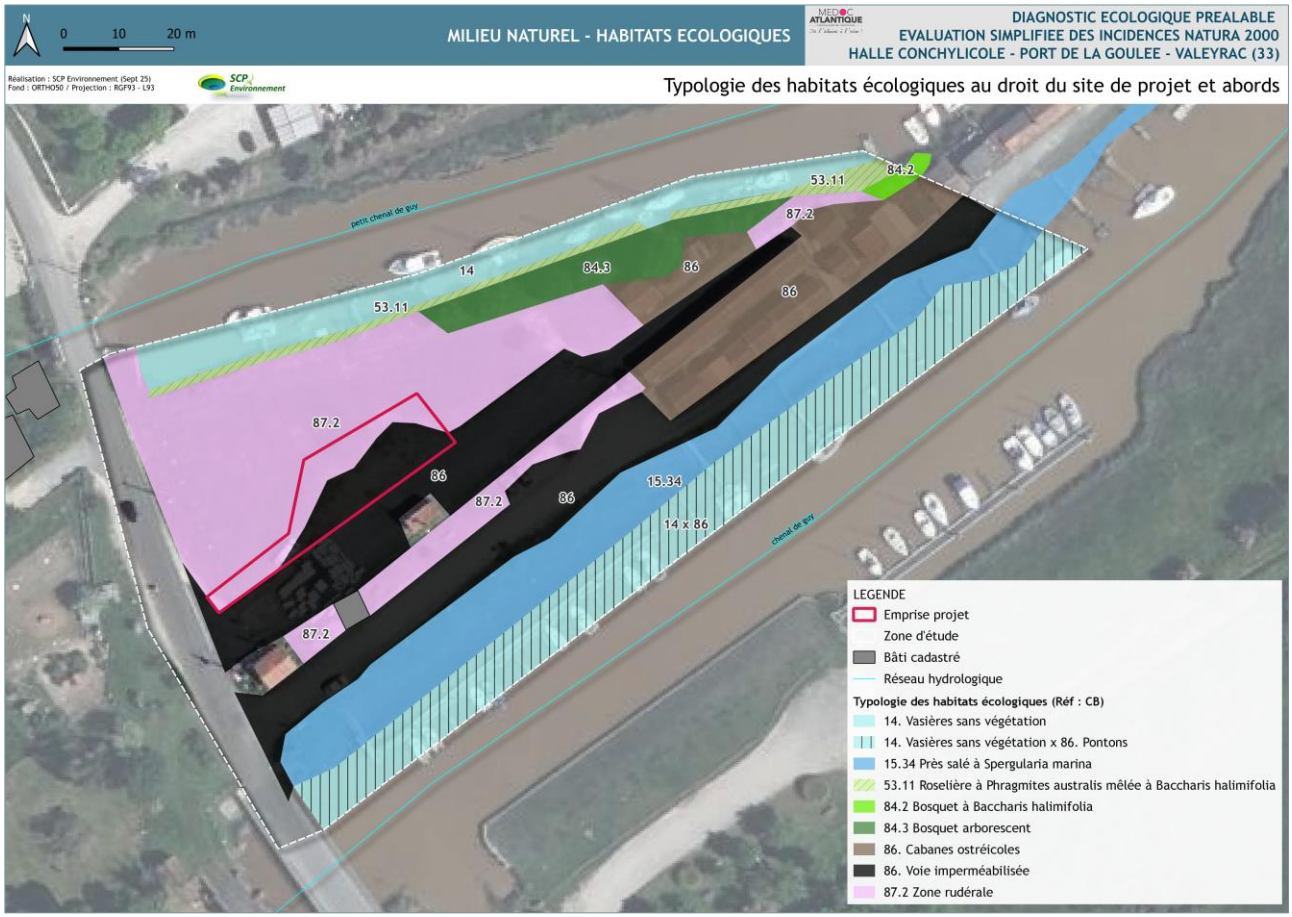

Commentaires : Le site de projet cible un espace déjà imperméabilisé, ceinturé par un espace rudéral régulièrement entretenu par la tonte mécanique, sans typicité. Aucun enjeu ni fonctionnalité biologique n'est à mentionner sur ce secteur et ses abords immédiats.

TABLEAU DES ESPECES FAUNE / FLORE :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente (P) ou potentielle (po)	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce…)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux	Aigrette garzette	P	1 adulte en alimentation sur les vasières, en dehors de la zone de projet

Plantes			
Poissons			

Commentaires : On ne note aucune espèce faunistique ou floristique déterminante à la désignation des sites Natura 2000 interceptés ou inclus aux 5 km autour du site de projet. Seule l'Aigrette garzette (déterminante FR7210065) est observée en nourrissage au sein des vasières sur la chenal sud (Chenal de Guy), soit un milieu sans aucune similitude avec le site de projet et ses abords immédiats. Aucun enjeu spécifique, ni fonctionnalité biologique n'est à mentionner sur ce secteur et ses abords immédiats.

4 INCIDENCES DU PROJET

4.1 Habitats naturels / Habitats d'espèces (*destruction ou détérioration*)

Dans l'emprise du projet et ses abords, on ne note pas d'habitats naturels déterminants. Les abords inclus dans l'aire d'étude ne sont pas concernés par les habitats déterminants, ni par les habitats d'espèces déterminantes. Aucun risque d'incidences n'est à mettre en avant lors des phases travaux et exploitation du projet.

Mesures

Réduction	• Travaux effectués en dehors des périodes biologiques majeures. • Installation de la zone de chantier (stationnement, maintenance engins de chantier, matériaux,…), sur une aire déjà imperméabilisée, sinon protégée par un dispositif d'imperméabilisation temporaire et couverture des éléments volatils éventuels. • Les engins de chantier accèderont à la zone de travaux depuis la chaussée (RD2) et seront stockés sur les parties imperméabilisée du site. • Maintenance des engins en dehors du site. Aucun rejet au sein du milieu naturel. • Vigilance météorologique tout au long du chantier afin d'anticiper d'éventuels orages et pluies importantes.

En l'application de mesures générales pour la réalisation de chantier respectueux de l'environnement, aucune incidence n'est à prévoir sur les milieux dans l'emprise du chantier et ses abords. Ce dernier n'engendrera pas de destruction ni de détérioration notable des habitats existants qui restent de large répartition et d'enjeu nul à faible autour du site de projet.

Aucun risque d'incidences significatif n'est à prévoir sur la ZSC FR7200680 / ZPS FR7210065

La phase exploitation ne présente aucun risque d'incidences particulier sur les habitats naturels et modifiés.

4.2 Espèces faunistiques et floristiques (*Destruction ou perturbation d'individus et de fonctions vitales*)

Dans l'emprise du projet et ses abords, on ne note pas d'espèces déterminantes. Seule l'Aigrette garzette est observée ponctuellement au droit des vasières exondées en nourrissage. Le site ne présente pas d'attrait particulier en dehors des chenaux qui sont hors projet et sans lien écologique. Aucun risque d'incidences n'est à mettre en avant lors des phases travaux et exploitation du projet.

Mesures

Réduction	• Nettoyage des engins et des bottes des intervenants avant de pénétrer sur les zones de travaux, puis lors de leur repli pour éviter la dispersion éventuelle des plantes exotiques envahissantes. • Régénération naturelle du couvert végétal du milieu après travaux et remise en état du site sans retournement des terres • Plantation de massifs et alignement d'arbres prévus à base d'essences locales • Intervention en dehors de la période biologique majeure de la faune et sur un délai non significatif (< 1 mois) • Travaux diurnes permettant à la faune de regagner ses espaces en fin de journée • Aucun piège à faune ne sera laissé sur place notamment en fin de journée de chantier (tuyaux, trous béants,…) • Le dérangement généré par les travaux n'est pas considéré significatif du fait notamment de la durée de l'intervention courte, de la nature des travaux qui ne prévoit aucune imperméabilisation (pas de dalle) et des mesures intégrées à la gestion des travaux, limitant les risques potentiels.

En l'application de mesures générales pour la réalisation de chantier respectueux de l'environnement, le risque d'incidence prévisible en phase chantier est tout à fait maîtrisable. Le chantier n'engendrera pas de destruction ni de détérioration au sein des populations faunistiques dont aucune n'est déterminante au droit du projet et ses abords immédiats. Un dérangement visuel, sonore et temporairement vibratoire en période diurne sur une durée courte (< 1 mois) ne constitue pas un risque notable pour les espèces présentes et potentielles de la faune peu présentes sur ce secteur de faible attractivité.
Aucun risque d'incidences significatif n'est à prévoir sur la ZSC FR72006810 et la ZPS FR7210065.

La phase exploitation ne présente aucun risque d'incidences particulier sur la faune et la flore locales.

5 CONCLUSION

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :	Signature :
Le (date) :	